

Ministère de l'Éducation Nationale
et de l'Alphabétisation



**NORMES ET STANDARDS NATIONAUX POUR L'EAU,
L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT DANS LES ECOLES
PRESCOLAIRES ET PRIMAIRES**



Ministère de l'Education Nationale et
de l'Alphabétisation



**NORMES ET STANDARDS NATIONAUX POUR L'EAU,
L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT DANS LES ECOLES
PRESCOLAIRES ET PRIMAIRES**



**Les normes et standards nationaux pour l'eau, l'hygiène
et l'assainissement (EHA) dans les écoles préscolaires
et primaires**

**Sont élaborés par le Ministère de l'Education Nationale
et de l'Alphabétisation (MENA)**



A travers la Direction de la Vie Scolaire (DVS)



Direction de la Vie Scolaire

Avec l'appui technique et financier de l'UNICEF



ACRONYMES ET ABREVIATIONS

-	EHA	:	Eau-Hygiène-Assainissement
-	CM	:	CM : Cours Moyen
-	DLM	:	Dispositif de Lavage des Mains
-	EMP	:	Ecole Maternelle Publique
-	EPP	:	Ecole Primaire Publique
-	GHM	:	Gestion de l'Hygiène Menstruelle
-	JMP	:	Joint Monitoring Program
-	MENA	:	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
-	PMH	:	Pompe à Motricité Humaine ;
-	PMR	:	Personne à Mobilité Réduite
-	SIGE	:	Système d'Information de Gestion de l'Education
-	UNICEF	:	United Nations of International Children's Emergency Fund
-	WC	:	Water-Closet

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	6
I. DEFINITIONS DES CONCEPTS EHA	7
I.1 Définitions	7
I.2 INFRASTRUCTURES ET NIVEAUX DE SERVICE EHA	9
I.2.1 Eau de boisson	9
I.2.2 Lavage des mains	11
I.2.3 Assainissement	12
II. DETERMINATION DES NORMES	14
II.1 Rappel des points-clés du PSE 2016-2025	14
II.2 Typologie des normes	15
III. NORMES TECHNIQUES EHA	15
III.1 Principes généraux	15
III.2 Code de Couleur, Niveau de Service et Cotation	15
III.3 Normes pour l'Eau de boisson	17
III.4 Normes pour le Lavage des Mains	18
III.5 Normes pour l'Assainissement	20
III.6 Normes pour la Gestion de l'Hygiène Menstruelle	22
III.7 Prise en compte des Handicaps	23
CONCLUSION	23
BIBLIOGRAPHIE	28

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Classification des niveaux de service pour l'eau de boisson	9
Tableau 2 : Cours Moyen	10
Tableau 3 : Indicateurs retenus pour chaque déterminant de goulots d'étranglement des services d'eau de boisson	10
Tableau 4 : Principaux dangers/problèmes et risques sanitaires liés à l'accès aux infrastructures d'eau de boisson	10
Tableau 5 : Classification des niveaux de service pour l'Hygiène (DLM)	11
Tableau 6 : Calcul des indicateurs des niveaux de service pour l'hygiène (DLM) dans les écoles	11
Tableau 7 : Indicateurs retenus pour chaque déterminant de goulots d'étranglement des services pour l'Hygiène	11
Tableau 8 : Principaux dangers/problèmes et risques sanitaires liés à l'accès aux DLM	12
Tableau 9 : Classification des niveaux de service en assainissement	13
Tableau 10 : Calcul des niveaux de service en Assainissement dans les écoles enquêtées	
Tableau 11 : Indicateurs retenus pour chaque déterminant de goulots d'étranglement des services pour l'Hygiène	13
Tableau 12 : Principaux dangers/problèmes et risques sanitaires liés à l'accès aux DLM	14
Tableau 13 : Code de couleur et Cotation en fonction du niveau de service	16
Tableau 14 : Objectifs, Cibles et Indicateurs des Objectifs de Développement Durable	17
Tableau 15 : Critères de cotation pour l'eau de boisson	18
Tableau 16 : Critères de cotation pour le lavage des mains	20
Tableau 17 : Critères de cotation pour l'assainissement	21
Tableau 18 : Critères de cotation pour l'hygiène menstruelle	23

INTRODUCTION

La majorité des écoles primaires publiques sont dépourvues d'infrastructures d'accompagnement de base telles que l'électricité, les points d'eau potable, les latrines et les cantines, avec une situation qui se dégrade dans le temps. En 2016 par exemple, seulement 39% des écoles primaires publiques étaient dotées de points d'eau potable (27% en milieu rural contre 61% en milieu urbain), 35% disposaient d'une cantine (37% en milieu rural contre 32% en milieu urbain), 41% disposaient de latrines fonctionnelles et 22% étaient dotées de dispositifs de lavage des mains fonctionnels (Source, Rapport Plan Sectoriel Education/Formation 2016-2025, page 21).

En matière d'Accès à l'eau à l'école, les dernières données de l'annuaire statistique de 2019-2020, montrent que seules 59,1% des écoles préscolaires et 45,2% des écoles primaires disposaient un point d'eau. Mais il n'existe pas de données permettant d'apprécier la qualité des services en eau disponibles dans les écoles.

En matière de service d'assainissement à l'école, il n'existe pas de données permettant d'apprécier le type et la qualité du service d'assainissement fourni. Les seules données disponibles sont celles du SIGE reprises par le JMP et qui comptabilisent le nombre de latrines fonctionnelles dans les écoles. Selon les dernières statistiques scolaires disponibles pour l'année 2019-2020, la proportion d'écoles préscolaires et d'écoles primaires dépourvues d'installations sanitaires fonctionnelles s'élève respectivement à 5,0% et 49,5%.

En matière d'accès à l'hygiène à l'école, les données du SIGE pour 2019-2020 qui ne prend malheureusement pas en compte les écoles préscolaires, montrent que 70,8% d'écoles primaires n'ont pas de lave-mains.

En ce qui concerne la construction d'infrastructures scolaires, le Ministère chargé de l'éducation nationale a élaboré un guide intitulé « **Normes et Standards de construction d'infrastructures scolaires – Première partie – Ecoles primaires** » édicté en 2008 avec pour objectif de fournir des indications techniques minimales à observer, afin que soient satisfaites, les conditions d'habitabilité/usage, de confort, de sécurité et d'exploitation de l'espace scolaire.

Il est à noter que trois (3) grands types d'approches sont utilisés dans la construction des infrastructures en milieu scolaire:

- la réalisation en maîtrise d'ouvrage directe (Ministère chargé de l'éducation nationale) ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée (Ministère chargé de la Construction, Agences d'exécution, ONG, etc.);
- l'approche communautaire.

Cependant, l'initiative est laissée à chacun (promoteur, maître d'ouvrage délégué, collectivités) de construire l'Ecole en respectant les normes.

Cette initiative entraine une disparité en infrastructures EHA comme le révèle l'enquête d'état des lieux qui a été faite auprès de 257 EPP et 33 EMP notamment :

- Nombre de cabines de toilettes : de 0 à 24.
- Points d'eau : de 0 à 24 ;
- Dispositif de lavage des mains : de 0 à 11.

L'état des lieux a aussi confirmé que la gestion et la maintenance des infrastructures EHA se posaient avec acuité. En effet, de nombreuses installations EHA dans les écoles étaient abandonnées peu de temps après leur mise en service par manque de mécanisme efficace de gestion et de maintenance.

En outre, la multiplicité des acteurs, des interventions et des financements a laissé libre cours à des interventions variées, à des installations diverses en termes d'approches et de technologies EHA dans les écoles.

Au vu des résultats de l'état des lieux, il s'avère nécessaire d'élaborer des Normes Nationales pour l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement dans les écoles en Côte d'Ivoire et de réviser les documents techniques de construction existants.

I. DEFINITIONS DES CONCEPTS EHA

I.1 Définitions

Communauté éducative

La communauté éducative est l'ensemble des élèves, parents d'élèves, enseignants, inspecteurs d'éducation, éducateurs, Chefs d'établissement, élus locaux.

Environnement scolaire

L'environnement scolaire est le cadre de vie et d'apprentissage de l'élève ainsi que tous les éléments qui entourent l'établissement.

Plan de gestion intégrée Eau-Hygiène-Assainissement

Le Plan de Gestion Intégrée Eau-Hygiène-Assainissement est une démarche globale de gestion et de prévention des risques pour garantir et améliorer en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau de boisson et pour promouvoir l'hygiène.

Carte scolaire

La carte scolaire est un ensemble de techniques et de procédures utilisées pour planifier les besoins futurs d'éducation au niveau local et les moyens à mettre en œuvre pour la satisfaction des besoins. (Voir définition DSPS)

Norme

Une norme est un ensemble de règles de conformité ou de fonctionnement légiféré par un organisme de normalisation mandaté.

Standard

Un standard est un ensemble de recommandations ou de préférences préconisées par un groupe d'utilisateurs caractéristiques et avisés.

Point d'eau

Un point d'eau représente une source d'eau potable (robinet, pompe etc..).

Point d'eau amélioré

Le point d'eau est dit « amélioré » lorsqu'il est potentiellement capable de fournir une eau potable salubre du fait de sa conception et de sa construction. Il s'agit notamment des branchements domiciliaires, des forages et puits tubulaires, des puits protégés, des sources protégées, et des systèmes de collecte de l'eau de pluie.

Point d'eau non amélioré

Les points d'eau non améliorés regroupent les puits et sources non protégés.

Dispositif de lavage des mains

Le dispositif de lavage des mains est composé d'un réservoir de stockage d'eau, d'un robinet et de savon.

Norme technique

La norme technique est un ensemble de règles de conformité qui permet de déterminer le lieu d'implantation de nouveaux bâtiments scolaires ainsi que les caractéristiques des infrastructures et équipements Eau-Hygiène-Assainissement.

Norme pédagogique

La norme pédagogique est un ensemble de règles de conformité qui permet de déterminer la qualité de l'enseignement.

Norme administrative

La norme administrative est un ensemble de règles de conformité centré sur l'organisation administrative des établissements scolaires.

Assainissement

L'assainissement est l'ensemble des actions de collecte, d'évacuation et de rejet ou de destruction selon les exigences sanitaires, avec ou sans traitement préalable, des eaux pluviales, des eaux usées ou des déchets solides. (cf. Code de l'eau)

Captage

Le captage est :

- 1°) l'action de prélever de l'eau de source, de lac ou de rivière, pour l'alimentation d'une adduction,
- 2°) le dispositif de prélèvement et de contrôle des eaux de source,
- 3°) le canal ou la conduite de dérivation d'un lac ou d'un cours d'eau pour les besoins agricoles, domestiques ou industriels. (cf. Code de l'eau)

Forage

Un forage est le creusement d'un trou circulaire de diamètre pré défini, à partir de la surface du sol jusqu'à une couche, une zone aquifère et est muni d'un système mécanique d'élévation pour en tirer de l'eau. (cf. Code de l'eau)

Puits

Un puits est une excavation creusée à partir de la surface du sol, jusqu'à une couche, un terrain aquifère, pour en tirer de l'eau. (cf. Code de l'eau)

Hygiène

Ensemble des principes et des pratiques visant à préserver et à améliorer la santé (DHPSE).

Hygiène menstruelle

C'est l'ensemble des connaissances et des comportements nécessaires à une hygiène personnelle (utilisation de matériaux propres, possibilité de se changer et de se laver selon les besoins) et publique (élimination des protections usagées) pendant les menstrues.

Gestion de l'hygiène menstruelle

La gestion de l'hygiène menstruelle peut être définie comme l'ensemble des stratégies mises en œuvre par la fille lors des périodes de menstruations pour rester propres et en bonne santé, et comment elles acquièrent, utilisent et se débarrassent des produits qui absorbent le sang.

Réseau d'assainissement et de drainage

Les réseaux d'assainissement et de drainage, unitaires ou séparatifs, sont l'ensemble des ouvrages destinés à collecter et évacuer les eaux usées ou pluviales. (Code de l'eau)

Eau de boisson

Selon les directives de qualité de l'eau de boisson, c'est une eau qui ne présente aucun risque notable pour la santé d'une personne qui la consommerait sur toute la durée de sa vie.

Une eau de boisson se prête à tous les usages domestiques habituels, et notamment l'hygiène personnelle. (DHPSE)

Eau salubre

C'est une eau de boisson dont les mesures de protection des sources d'eau, de contrôle des procédés de traitement et de gestion de la distribution et de la manipulation de l'eau sont maîtrisées (DHPSE).

Eau potable

Toute eau est considérée comme potable si elle n'affecte pas la santé du consommateur à court, moyen et long terme. Ses caractéristiques physico-chimiques et microbiologiques font l'objet de dispositions réglementaires. (cf. Code de l'eau)

Installation sanitaire améliorée

Une installation sanitaire améliorée est potentiellement capable de séparer hygiéniquement les excréta du contact humain.

Il s'agit : (i) des toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique raccordées au réseau d'égout, à une fosse septique ou à une fosse, (ii) des latrines dites améliorées avec fosse ventilée (VIP), (iii) des latrines à fosse avec dalle, (iv) des toilettes à compostage.

Installation sanitaire non améliorée

Les installations non améliorées regroupent (i) les fosses sans dalle, (ii) les latrines à seau et (iii) les toilettes ou latrines sans équipement (défécation à l'air libre).

I.2 INFRASTRUCTURES ET NIVEAUX DE SERVICE EHA

I.2.1 Eau de boisson

Classification des sources d'approvisionnement en eau

Sources d'approvisionnement en eau améliorées :

- Eau sous canalisation alimentant le domicile, la parcelle ou la cour ;
- Borne-fontaine/fontaine publique ;
- Puits tubé/puits foré ;
- Puits creusé protégé ;
- Source protégée ;
- Citerne d'eau de pluie.

Sources d'approvisionnement en eau non améliorées :

- Puits non protégé ;
- Source non protégée ;
- Tonne montée sur une charrette ;
- Eau en bouteille ;
- Camion-citerne ;
- Eau de surface (rivière, réservoir, lac, étang, ruisseau, canal, canal d'irrigation)

Classification et calcul des services d'eau

Les services en eau de boisson sont classés en trois (3) niveaux :

- Service élémentaire,
- Service limité ;
- Absence de service.

Les paramètres de calcul des indicateurs du niveau de service sont :

- E1 : Nombre total d'écoles disposant d'un Point d'eau amélioré
- E2 : Nombre total d'écoles disposant d'un Point d'eau amélioré et disponible

Tableau 1: Classification des niveaux de service pour l'eau de boisson

NIVEAU DE SERVICE	EAU POTABLE
SERVICE ÉLÉMENTAIRE	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, et disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
SERVICE LIMITÉ	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré mais non disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
ABSENCE DE SERVICE	Eau de boisson provenant d'un point d'eau non amélioré ou absence de point d'eau dans l'établissement scolaire

Source : Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable, UNICEF et Organisation mondiale de la Santé, 2016

Tableau 2: Calcul des niveaux de service EAH dans les écoles en fonction des questions de base

Indicateur	Calcul*
Proportion d'écoles disposant d'un point d'eau de boisson amélioré	Nombre d'écoles pour lesquelles E1 = point d'eau amélioré, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles disposant d'eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré et disponible	Nombre d'écoles pour lesquelles E1 = point d'eau amélioré ET E2 = oui, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées

Source : *Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable*, UNICEF et Organisation mondiale de la Santé, 2016

Tableau 3 : Indicateurs retenus pour chaque déterminant de goulots d'étranglement des services d'eau de boisson

DETERMINANTS	INDICATEURS
DISPONIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> - 73,97% disposent d'un point d'eau ; - 70,66% disposent d'une source améliorée disponible correspondant à un Service amélioré, - 3,31% disposent d'une source améliorée non disponible correspondant à un Service limité - 26,03% ne disposent d'aucun service.
QUALITE	<ul style="list-style-type: none"> - 59,24% ont un programme d'entretien des points d'eau ; - 22,83% font le suivi de la qualité de l'eau ; - 23,53% font un entretien quotidien des points d'eau ; - 47,0% font un entretien mensuel des points d'eau ; - 58,82% font un entretien quotidien 1 fois par jour ; - 5,88% font un entretien quotidien 2 fois par jour ; - 5,88% font un entretien quotidien 3 fois par jour.
DURABILITE	<ul style="list-style-type: none"> - 70,66% disposent d'une source améliorée disponible correspondant à un Service amélioré

Tableau 4 : Principaux dangers/problèmes et risques sanitaires liés à l'accès aux infrastructures d'eau de boisson

PRINCIPAUX PROBLEMES/DANGER	PROPORTION	RISQUES SANITAIRES
Ecoles disposant d'une source améliorée disponible correspondant à un Service amélioré	70,97%	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de maladies liées à l'eau ; - Consommation d'eau non salubre - Partage des gourdes ; - Manque d'entretien des toilettes ; - Exposition à la poussière de la craie ; - Impossibilité de pratiquer la GHM ;
Ecole disposant d'une source améliorée non disponible correspondant à un Service limité	3,23%	
Ecoles ne disposant d'aucun service.	25,80%	
Ecoles ayant un programme d'entretien des points d'eau	59,24%	
Ecoles faisant le suivi de la qualité de l'eau	22,83%	
Ecoles faisant un entretien quotidien des points d'eau	23,53%	

I.2.2 Lavage des mains

Les services en eau hygiène ou lavage des mains sont classés en trois (3) niveaux :

- Service élémentaire,
- Service limité ;
- Absence de service.

Les paramètres de calcul des indicateurs (cf. Tableau 27) du niveau de service sont :

- H1 : Nombre total d'écoles disposant d'un Dispositif de Lavage des Mains (DLM) ;
- H2 : Nombre total d'écoles disposant d'un DLM avec a) Eau et Savon, b) Eau uniquement ou c) Savon (ou Eau savonneuse) ;
- H3 : Nombre total d'écoles disposant d'un DLM Sans Eau ni Savon.

Tableau 5 : Classification des niveaux de service pour l'Hygiène (DLM)

NIVEAU DE SERVICE	HYGIÈNE
SERVICE ÉLÉMENTAIRE	Installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
SERVICE LIMITÉ	Installations de lavage des mains disposant d'eau mais pas de savon dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
ABSENCE DE SERVICE	Absence d'installations de lavage des mains ou d'eau dans l'établissement scolaire

Source : **Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable, UNICEF et Organisation mondiale de la Santé, 2016**

Tableau 6 : Calcul des indicateurs des niveaux de service pour l'hygiène (DLM) dans les écoles

Indicateur	Calcul*
Proportion d'écoles équipées d'installations de lavage des mains disposant d'eau	Nombre d'écoles pour lesquelles H1 = oui ET H2 = oui, eau et savon OU eau uniquement, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles équipées d'installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon	Nombre d'écoles pour lesquelles H1 = oui ET H2 = oui, eau et savon, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées

Source : **Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable, UNICEF et Organisation mondiale de la Santé, 2016**

Tableau 7 : Indicateurs retenus pour chaque déterminant de goulots d'étranglement des services pour l'Hygiène

DETERMINANTS	INDICATEURS
DISPONIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> - 86,74% disposant d'un DLM - 16,67% disposent les DLM dans les toilettes ; - 44,44% disposent les DLM dans la zone de préparation des aliments ; - 33,33% disposent les DLM dans les classes ; - 22,22% disposent les DLM dans la cour de l'école.
QUALITE	<ul style="list-style-type: none"> - 61,95% ont un DLM avec de l'eau et du savon ce qui correspond à Service élémentaire ; - 24,78% ont un DLM avec l'eau uniquement ce qui correspond à un Service limité ; - 13,26% n'ont aucun DLM ce qui correspond à Absence de service.

Tableau 8 : Principaux dangers/problèmes et risques sanitaires liés à l'accès aux DLM

PRINCIPAUX PROBLEMES/DANGER	PROPORTION	RISQUES SANITAIRES
DLM avec de l'eau et du savon ou Service élémentaire	61,95%	- Transmission manuportée des germes.
DLM avec l'eau uniquement ou Service limité ;	24,78%	
Aucun DLM ou Absence de service.	13,26%	

I.2.3 Assainissement

Définition d'une installation sanitaire améliorée

Les installations sanitaires améliorées sont celles potentiellement capables de séparer hygiéniquement les excréta du contact humain. Il s'agit des toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique raccordées au réseau d'égout, à une fosse septique ou à une fosse, b) des latrines dites améliorées avec fosse ventilée (VIP), c) des latrines à fosse avec dalle, d) des toilettes à compostage.

Définition d'une installation sanitaire non améliorée

Les installations non améliorées regroupent a) les fosses sans dalle, b) les latrines à seau et c) les toilettes ou latrines suspendues c'est-à-dire l'absence d'équipement, c'est-à-dire la défécation à l'air libre.

Installations d'assainissement améliorées

- Chasse d'eau raccordée:
 - o au tout-à-l'égout ;
 - o à une fosse septique ;
 - o à des latrines à fosse ;
- Fosse d'aisance améliorée et auto-ventilée ;
- Fosse d'aisance avec une dalle ;
- Latrines sèches (à compost)

Installations d'assainissement non améliorées :

- Chasse d'eau sans raccordement;
- Fosse d'aisance sans dalle ou fosse en plein air ;
- Latrines à seau ;
- Toilettes ou latrines suspendues ;
- Pas d'installations (brousse, champs)

Classification et calcul des services en hygiène ou lavage des mains

Les services en Assainissement (cf. Tableau 30) sont classés en trois (3) niveaux :

- Service élémentaire,
- Service limité ;
- Absence de service.

Les paramètres de calcul des indicateurs (cf. Tableau 31) du niveau de service sont :

- A1 : Nombre total d'écoles disposant de toilettes améliorées
- A2 : Nombre total d'écoles disposant de toilettes améliorées disponibles
- A3 : Nombre total d'écoles disposant de toilettes améliorées disponibles et non-mixtes (séparées)
- A4 : Nombre total d'écoles disposant de toilettes améliorées non-mixtes (séparées)

Tableau 9 : Classification des niveaux de service en assainissement

NIVEAU DE SERVICE	ASSAINISSEMENT
SERVICE ÉLÉMENTAIRE	Installations d'assainissement améliorées non mixtes et utilisables (disponibles, fonctionnelles et privées) dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
SERVICE LIMITÉ	Installations d'assainissement améliorées mixtes ou non utilisables dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
ABSENCE DE SERVICE	Installations d'assainissement non améliorées ou absence d'installations d'assainissement dans l'établissement scolaire

Source : *Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable*, UNICEF et Organisation mondiale de la Santé, 2016

Tableau 10 : Calcul des niveaux de service en Assainissement dans les écoles enquêtées

Indicateur	Calcul
Proportion d'écoles équipées de toilettes améliorées	Nombre d'écoles pour lesquelles A1 = installation améliorée, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles équipées de toilettes améliorées utilisables	Nombre d'écoles pour lesquelles A1 = installation améliorée ET A2 ≥ 1, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles équipées de toilettes améliorées non-mixtes	Nombre d'écoles pour lesquelles A1 = installation améliorée ET A3 = oui, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles équipées de toilettes améliorées, utilisables et non mixtes	Nombre d'écoles pour lesquelles A1 = installation améliorée ET A2 ≥ 2 ET A3 = oui, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées

Source : *Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable*, UNICEF et Organisation mondiale de la Santé, 2016

Tableau 11 : Indicateurs retenus pour chaque déterminant de goulots d'étranglement des services pour l'Hygiène

DETERMINANTS	INDICATEURS
DISPONIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> - 84,20% disposent de toilettes améliorées ; - 73,70% disposent de toilettes améliorées disponibles ; - 68,40% disposent de toilettes améliorées disponibles non-mixtes ; - 10,50% disposent de toilettes améliorées non disponibles ; - 15,80% ne disposent pas de toilettes.
QUALITE	<ul style="list-style-type: none"> - 100% ont un programme d'entretien des toilettes - 75% entretiennent quotidiennement les toilettes - 18,75% entretiennent les toilettes 1 fois par mois - 6,25% entretient les toilettes 1 fois par an
DURABILITE	<ul style="list-style-type: none"> - 73,70% disposent de toilettes améliorées disponibles ; - 68,40% disposent de toilettes améliorées disponibles non-mixtes ;

Tableau 12 : Principaux dangers/problèmes et risques sanitaires liés à l'accès aux DLM

PRINCIPAUX PROBLEMES/DANGERS	PROPORTION	RISQUES SANITAIRES
EPP disposant de toilettes améliorées non disponibles	10,50%	- Transmission de germes
EPP ne disposant pas de toilettes.	15,80%	
EPP entretenant les toilettes 1 fois par mois	18,75%	
EPP entretenant les toilettes 1 fois par an	6,25%	

II. DETERMINATION DES NORMES

II.1 Rappel des points-clés du PSE 2016-2025

Impact 1 de l'axe 2 du PND 2016-2020

Les populations disposent de qualifications et de compétences pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

Résultat Stratégique Sectoriel

La Côte d'Ivoire dispose de ressources humaines de qualité et productives.

3-2-1 Programmation stratégique du sous-secteur du Préscolaire

Effet 1 : Les enfants d'âge préscolaire accèdent à des services d'éducation préscolaire de qualité.

Indicateurs clés :

(iii) Proportion de structures fournissant des services intégrés d'éducation préscolaires conformes aux normes nationales,

Produit 1.2 : Les enfants d'âge préscolaire disposent d'un environnement protecteur au niveau scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation préscolaire Indicateurs clés :

(iii) Proportion d'écoles préscolaires disposant des commodités requises (électricité, clôture, point d'eau potable, lave-main et latrines séparées fonctionnelles).

Actions Stratégiques AS.1.2.2. Mettre en œuvre un paquet de services intégrés : L'accès à de tels services permettra de mieux stimuler les performances des enfants et leur assurer un développement global et inclusif. Pour ce faire, le Ministère en charge de l'éducation nationale, en collaboration avec les autres dispensateurs de soins, renforcera :

(ii) la construction d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement.

3-2-2 Programmation stratégique des sous-secteurs du Primaire et de l'Alphabétisation

Effet 2 : Les enfants (filles et garçons) de 6 à 11 ans et les personnes de 10 ans et plus (y compris les femmes) non alphabétisées ou hors du système éducatif, accèdent respectivement à une éducation de qualité et achèvent le cycle primaire et accèdent à des prestations d'alphabétisation ou d'éducation non formelle de qualité

Produit 2.2 : Les enfants en âge d'aller au primaire disposent d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation.

Indicateurs clés :

(ii) Proportion d'écoles ayant les commodités requises (électricité, clôture, point d'eau potable, lave-main et latrines séparées fonctionnelles),

Actions Stratégiques AS.2.2.1. Renforcer la sécurité, l'hygiène et la santé en milieu scolaire :

(ii) la définition d'un standard sanitaire minimum pour les écoles,

(iii) la construction d'infrastructure d'accompagnement de base (latrines avec blocs séparés, dispositifs de lave main, points d'eau potable et forages mécaniques en milieu rural),

II.2 Typologie des normes

Il existe trois (3) catégories de normes en matière de carte scolaire :

- Normes administratives : elles sont centrées sur l'organisation administrative des établissements scolaires.
- Normes pédagogiques : elles garantissent un enseignement de qualité.
- Normes techniques : elles permettent de définir le lieu d'implantation de nouveaux bâtiments scolaires et les caractéristiques des infrastructures et équipements Eau-Hygiène-Assainissement (EHA).

Normes administratives

Selon la carte scolaire, les écoles préscolaires et primaires sont dotées du personnel minimum suivant :

- le Directeur d'école ;
- l'Adjoint au Directeur d'école ;
- les enseignants.

Normes pédagogiques

Ecole préscolaire

- L'effectif au maximum par salle de classe est de vingt-cinq (25) élèves.

Ecole primaire

- L'effectif maximum par salle de classe est de cinquante (50) élèves.

Normes techniques

Selon la carte scolaire, le paquet minimum pour l'école préscolaire est composé :

- de trois (3) salles de classe accessibles correspondant aux niveaux concernés (petite, moyenne et grande section) ;
- d'un (1) bloc sanitaire ;
- d'un (1) accès à l'eau potable ;
- d'un (1) espace de jeux plein air ;
- d'une (1) zone couverte (0,5 m² par élève au minimum) équipée de sièges et de bancs ;
- d'une (1) cour de récréation clôturée.

Selon la carte scolaire, le paquet minimum pour l'école primaire est composé :

- des salles de classe accessibles correspondant à l'effectif des élèves ;
- d'un (1) ou plusieurs blocs sanitaires ;
- d'un (1) accès à l'eau potable ;
- d'une (1) cour de récréation clôturée ;
- d'une (1) cantine.

III. NORMES TECHNIQUES EHA

III.1 Principes généraux

Les principes généraux qui ont orienté la réalisation de ces normes sont les suivants :

- Utilisation optimale des ouvrages ;
- Utilisation appropriée des ouvrages par les différents usagers ;
- Respect et protection de l'environnement ;
- Respect des valeurs culturelles des usagers ;
- Respect de l'équité et du genre.

III.2 Code de Couleur, Niveau de Service et Cotation

L'UNICEF et l'OMS dans l'ouvrage « Source : **Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les écoles dans le cadre**

des objectifs de développement durable, UNICEF et Organisation mondiale de la Santé, 2016 » ont élaboré des formules de calcul des niveaux de service en Eau-Lavage des Mains et Assainissement.

Tableau 13 : Code de couleur et Cotation en fonction du niveau de service

Couleur	Niveau de Service	Cotation
	Service géré en toute sécurité	8-10 (80 - 100)
	Service élémentaire	6-8 (60 - 80)
	Service limité	4-6 (40 -60)
	Service Non amélioré	2-4 (20 - 40)
	Absence de service ou Pas de service	0-2 (00 - 20)

Pour suivre les progrès en matière d'eau et d'assainissement dans les objectifs de développement durable (ODD), l'ODD4 et l'ODD6, mettent l'accent sur la gestion de l'hygiène menstruelle, même si le mot *menstruation* n'est pas explicitement utilisé.

Cible 4.a – Eau, Hygiène et Assainissement dans les écoles

Bien que l'objectif final défini selon les cibles 6.1 et 6.2 soit d'atteindre des services gérés en toute sécurité dans les écoles, la mise en œuvre de la cible 4.a se veut progressive avec un objectif intermédiaire indexé sur le niveau de service élémentaire. Les réflexions sont donc similaires en termes d'eau et d'assainissement:

- Pour l'eau potable, l'accès à une eau disponible à tout moment où on en a besoin et de qualité;
- Pour l'assainissement, des installations sanitaires non-mixtes, adaptées aux besoins des filles, et dont les excréta sont traités de façon hygiénique (prise en compte de la filière assainissement dans son ensemble).
- La prise en compte du genre, critère déjà présent dans les cibles 6.1 et 6.2 est d'importance pour les écoles : en effet l'absence de toilettes adéquates impacte fortement la scolarisation des filles. Les installations sanitaires doivent donc être adaptées (toilettes non-mixtes et gestion de l'hygiène menstruelle)



Tableau 14: Objectifs, Cibles et Indicateurs des Objectifs de Développement Durable

OBJECTIFS	CIBLES	INDICATEURS
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Indicateur 6.1.1 – Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous , dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Indicateur 6.2.1 – Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, comprenant un équipement de lavage des mains avec du savon et de l'eau
Objectif 4 : Assurer à tous une éducation inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes, ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité ; b) Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés ; e) un service élémentaire en approvisionnement en eau potable ; f) des installations sanitaires élémentaires non mixtes ; g) des installations élémentaires destinées au lavage des mains.

III.3 Normes pour l'Eau de boisson

III.3.1 Normes

Infrastructures

Deux (2) sources d'alimentation des écoles en eau potable :

- Forage avec PMH ;
- Connexion avec réseau Eau Potable existant.



III.3.2 Service en Eau de boisson

Service géré en toute sécurité

Un service d'eau géré en toute sécurité correspond à l'eau de boisson provenant d'une source améliorée située sur place et disponible en cas de besoin, exempte de contamination de matières fécales (et des produits chimiques d'intérêt prioritaire).

Service élémentaire

Le service élémentaire correspond à l'eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, et disponible dans l'établissement avec un temps de collecte de 30 minutes ou moins aller-retour, incluant la file d'attente.

Service limité

Un service limité correspond à l'eau de boisson provenant d'une source améliorée avec un temps de collecte de plus de 30 minutes aller-retour, incluant la file d'attente.

Service non amélioré

Un service non amélioré correspond à l'eau de boisson provenant de puits creusés non protégés ou de sources non protégées.

Absence de service ou Pas de service

L'absence de service correspond à l'eau de boisson provenant d'un point d'eau non amélioré ou à l'absence de point d'eau dans l'établissement scolaire.

Tableau 15 : Critères de cotation pour l'eau de boisson

DOMAINE	CRITERES
EAU DE BOISSON	<ol style="list-style-type: none">1. Nombre de points d'eau (1 point d'eau par classe)2. Nombre de points d'eau fonctionnels3. Reserve en eau4. Propreté des abords des points d'eau5. Non gaspillage d'eau6. Surveillance de la qualité de l'eau7. Points d'eau entretenus8. Point d'eau clôturé9. Point d'eau avec margelle10. Point clôturé avec une portail11. Accès aux PMR12. Accès aux Mal Voyants13. Accès aux Tout Petits

III.4 Normes pour le Lavage des Mains

III.4.1 Normes

Infrastructures

- **Eau courante**
 - un (1) lavabo + un (1) porte savon + un (1) porte papier essuie-tout ;
- **Dispositif de Lavage des Mains**
 - un (1) fût;
 - un (1) robinet de puisage;
 - un (1) porte-savon ;
 - un (1) socle en maçonnerie ou en fer ou encore en banco...
 - un (1) aire d'infiltration des eaux usées.



Service géré en toute sécurité

Le service géré en toute sécurité correspond aux installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon et d'un dispositif de traitement des eaux usées dans l'établissement scolaire.

Service élémentaire

Le service élémentaire correspond aux installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon dans l'établissement scolaire.

Service limité

Le service limité correspond aux installations de lavage des mains disposant d'eau mais pas de savon dans l'établissement scolaire.

Service non amélioré

Le service limité correspond aux installations de lavage des mains disposant d'eau par intermittence mais pas de savon dans l'établissement scolaire.

Absence de service ou Pas de service

L'absence de service est l'absence d'installations de lavage des mains ou d'eau dans l'établissement scolaire.

Tableau 16 : Critères de cotation pour le lavage des mains

DOMAINE	CRITERES
LAVAGE DES MAINS	<ol style="list-style-type: none">1. Plan instructif2. Affiches sur le lavage des mains3. Affiches visibles par les élèves4. Abords dégagés5. Nombre élèves interrogés connaissant les moments clés6. Nombre élèves interrogés ne connaissant pas les moments clés7. Maitrise de la Technique8. Technique de Lavage des Mains non maitrisée9. Séances journalières de LM10. DLM avec anti-bourbier11. DLM sont installés et utilisés12. Renouvellement du savon assuré13. DLM à côté des latrines14. DLM sont installés et utilisés15. Renouvellement du savon assuré16. DLM à côté des latrines

III.5 Normes pour l'Assainissement

III.5.1 Normes

Infrastructures

L'assainissement est assuré par :

- **Une fosse septique obligatoire ou raccordement à un réseau eaux usées pour les toilettes des écoles ayant accès à un réseau d'alimentation en eau potable ;**
- **Une fosse sèche ou latrine autonome auto-ventilée pour les écoles ne disposant pas d'un accès au réseau d'alimentation en eau potable ;**
- **L'évacuation des eaux pluviales des toitures avec des gouttières puis évacuation dans le sol, dans des puits ou zones d'infiltration ou dans le réseau existant de drainage.**

Les locaux sanitaires des établissements scolaires doivent être adaptés aux besoins des différentes catégories d'usagers:

- **élèves,**
- **personnel administratif et enseignant,**
- **personnel de service et visiteurs.**



Ces locaux devront impérativement être connectés au réseau d'alimentation en eau et au réseau d'assainissement, s'il existe. Dans le cas contraire, ils seront connectés à une fosse septique et un puits perdu (ou, si le sol est trop imperméable, un épandage souterrain par drains filtrants) implantés à proximité des blocs sanitaires et dont les capacités seront calculées en fonction du nombre d'usagers.

Les sanitaires des élèves doivent être regroupés dans des locaux spécifiques, si possible à l'écart des autres bâtiments, dans un endroit discret, mais facile à surveiller. Ils sont répartis en deux (2) groupes dont ceux des filles (cabines WC, urinoirs et lavabos) et ceux des garçons (cabines WC, urinoirs et lavabos).

Matériaux de construction

- **Parpaing ;**
- **Plastique et autres matériaux homologués en Côte d'Ivoire.**

Localisation des locaux sanitaires

- **Proximité avec le réseau d'alimentation des eaux potables ;**
- **Séparation minimale de 50 mètres avec les salles de cours et des bureaux ;**
- **Distance minimale de 3 mètres avec d'autres toilettes.**

III.5.2 Service en Assainissement

Service géré en toute sécurité

Un service géré en toute sécurité correspond à une installation d'assainissement améliorée et non-partagée, dont les excréta sont traités sur place ou hors site de façon appropriée, et qui dispose d'un système de lavage des mains avec eau et savon.

Service élémentaire

Le service élémentaire correspond aux installations d'assainissement améliorées non mixtes et utilisables (disponibles, fonctionnelles et privées) dans l'établissement scolaire au moment.

Service limité

Le service limité correspond aux installations d'assainissement améliorées mixtes ou non utilisables dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête.

Un service limité correspond à une installation d'assainissement partagée avec d'autres ménages ou publique, qui sinon serait considérée comme élémentaire ou gérée en toute sécurité

Service Non amélioré

Un service non amélioré correspond à une installation n'empêchant pas le risque de contact avec les excréta.

Absence de service ou Pas de service

L'absence de service correspond aux installations d'assainissement non améliorées ou absence d'installations d'assainissement dans l'établissement scolaire

Tableau 17 : Critères de cotation pour l'assainissement

DOMAINE	CRITERES
ASSAINISSEMENT	<ol style="list-style-type: none">1. Matériel d'entretien2. Nombre de cabines de latrines (1 toilette par classe)3. Cabine avec DLM4. Répartition pertinente des cabines entre F-G-E5. Séances de nettoyage des latrines6. Accès aux PMR7. Accès aux Mal Voyants8. Accès aux Tout Petits9. Latrine/Toilette aérée10. Toilette ave porte et crochet11. Toilette sans odeur nauséabonde

III.6 Normes pour la Gestion de l'Hygiène Menstruelle

III.6.1 Normes

Infrastructures

- Un (1) robinet fixé à 50 cm maximum du niveau du sol ou à défaut une (1) tablette de dimension (20cm × 50cm) fixée au mur à 1,20 m du sol pour porter un récipient rempli d'eau et des serviettes hygiéniques.
- Un siphon au sol en dessous du robinet d'hygiène menstruel ou de la tablette spécifiée plus haut (même pour les WC en milieu rural) pour l'évacuation des eaux usées suite à un lavage intime dans tous les WC Femmes et les WC des élèves Filles du CM.



III.6.2 Gestion de l'Hygiène Menstruelle

Service géré en toute sécurité

Le Service géré en toute sécurité correspond à la mise à disposition de toilettes adaptées aux femmes, l'élimination des déchets menstruels et la promotion de l'hygiène menstruelle.

Service élémentaire

Le service élémentaire correspond à la mise à disposition des toilettes non-mixtes disposant d'installations de lavage des mains pourvues d'eau et de savon dans l'établissement scolaire.

Service limité

Le service limité correspond à la mise à disposition de toilettes non-mixtes disposant d'installations de lavage des mains pourvues en eau mais pas de savon dans l'établissement scolaire.

Service non amélioré

Elles ne garantissent pas une séparation hygiénique des excréta. On trouve dans ce type d'installations les latrines à fosse sans dalle ou plateforme, les latrines suspendues (les latrines sont installées dans une minuscule pièce d'étage) et les latrines à seau (On défèque dans le seau qui est ensuite vidé dans un endroit adapté). (Cf. JMP)

Absence de service ou Pas de service

L'absence de service est l'absence de toilettes et/ou d'installations de lavage des mains ou d'eau dans l'établissement scolaire.

Tableau 18 : Critères de cotation pour l'hygiène menstruelle

DOMAINE	CRITERES
HYGIENE MENSTRUELLE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Education à la GHM 2. Protection des filles pour la GHM 3. Toilettes situées dans un endroit sûr et séparées avec une signalisation claire 4. Toilettes situées dans un endroit sûr et séparées des toilettes pour hommes 5. Des toilettes sûres et privées équipées d'un verrou intérieur sur la porte 6. Des signalisations claires indiquant aux jeunes filles et aux femmes de jeter leurs déchets menstruels dans la poubelle 7. Une étagère avec un crochet pour ranger de manière hygiénique leurs effets personnels. 8. Source d'éclairage la nuit à l'intérieur et à l'extérieur des toilettes Eau facilement accessible (dans l'idéal à l'intérieur de la cabine) pour que les jeunes filles et les femmes puissent se laver et nettoyer leurs produits d'hygiène menstruelle. 9. Des poubelles (avec couvercles) pour éliminer les produits d'hygiène menstruelle usagés. 10. Des murs, des portes et un toit fabriqué dans des matériaux non transparents sans espaces ou interstices ; 11. Existence d'un système de gestion des déchets menstruels.

III.7 Prise en compte des Handicaps

Visuel

- Une variété de textures des murs et des pictogrammes en relief à utiliser
- Des couleurs en harmonie avec l'environnement (les salles de cours et la nature)

Auditif

- Installation de dessins figuratifs (pictogrammes) à l'entrée des bâtiments, des portes ;
- Bandes de marquage au sol indiquant le parcours des élèves et des usagers des toilettes (dans le respect des règles sanitaires et d'hygiène)

Physique

- Une rampe d'accès de 90cm de passage minimum avec 1 main courante de part et d'autre de la rampe
- Un WC pour les personnes à mobilité réduite (PMR) prévu dans tous les ouvrages.
- Une porte d'accès au WC pour PMR de 1 mètre minimum

Ce document présente les principales normes des infrastructures EHA dans les écoles préscolaires et primaires en Côte d'Ivoire et s'étend aux domaines suivants :

- Assainissement ;
- Eau de boisson ;
- Hygiène des mains ;
- Gestion de l'Hygiène Menstruelle ;
- Personne à Mobilité Réduite ;
- Mal voyant.

Il s'adresse :

- aux élèves, Filles et Garçons ;
- au personnel administratif et enseignant,
- au personnel de service et aux visiteurs.

Les normes EHA ont été élaborées pour :

- les écoles de 3 classes ;
- les écoles de 6 classes ;
- les écoles de 12 classes ;
- les écoles de 18 classes ;
- es écoles de 24 classes.

Le respect de ces normes par les différents intervenants garantit la réalisation d'ouvrages EHA adaptés pour tous.

ANNEXES

ANNEXE I : INFRASTRUCTURES D'EAU, D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT DANS LES ECOLES PRESCOLAIRES ET PRIMAIRES

ASSAINISSEMENT AVEC DISPOSITIF DE LAVAGE DES MAINS

EMP 3 classes	25 élèves/classe × 3 classes/bloc × 1 bloc = 75 élèves
Elèves Mixte	1 bloc 4 cabines (2 enfants, 1 maîtresse, 1 PMR) C1 - Deux (2) cabines pour trois (03) classes - un (1) Dispositif de Lavage des Mains (1 lavabo + 1 porte savon + 1 porte papier hygiénique) - une rampe d'accès de pente inférieure à 10% avec main courante de part et d'autre de la rampe, de largeur utile minimale de 90 cm ; - des marches d'escalier
Enseignant	1 bloc 4 cabines (2 enfants, 1 maîtresse, 1 PMR) C1 - Deux (2) cabines pour trois (03) classes - un (1) Dispositif de Lavage des Mains (1 lavabo + 1 porte savon + 1 porte papier hygiénique) - une rampe d'accès de pente inférieure à 10% avec main courante de part et d'autre de la rampe, de largeur utile minimale de 90 cm ; - des marches d'escalier

EPP 6 Classes	50 élèves/classe × 6 classes/bloc × 1 bloc = 300 élèves
Elèves Garçons	Garçons 3 cabines (1 PMR) B1 - un (1) WC pour deux (02) salles de classe ; - un (1) WC en plus pour les enfants à mobilité réduite ; - une (1) poubelle - un (1) Dispositif de Lavage des Mains (1 lavabo + 1 porte savon + 1 porte papier hygiénique) - une rampe d'accès de pente inférieure à 10% avec main courante de part et d'autre de la rampe, de largeur utile minimale de 90 cm - des marches d'escalier
Elèves Filles	- un (1) WC pour deux (02) salles de classe dont au moins un (1) WC avec un dispositif pour l'hygiène menstruelle (Distributeur de lingette intime, un robinet ou un récipient contenant de l'eau et un siphon) ; - un (1) WC en plus pour les enfants à mobilité réduite ; - une rampe d'accès ; - des marches d'escalier - 1 lavabo ou 1 dispositif de lavage des mains (DLM) par salle de classe ; 1 urinoir individuel ou 1m de large d'urinoir en rigole par salle de classe.
Enseignants	- Un (1) WC pour les hommes ; - Un (1) WC pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
Enseignantes	- Un (1) WC pour les femmes ; - Un (1) WC pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

EAU DE BOISSON

Ecole Maternelle 3 classes	25 × 3 × 1 = 25 élèves
	- Deux (2) Points d'eau pour 3 classes
EPP 6 Classes	50 × 6 × 1 = 300 élèves
	- un (1) Point d'eau pour une (1) classe

HYGIENE MENSTRUELLE

Gestion de l'Hygiène Menstruelle

- Un (1) robinet fixé à 50 cm maximum du niveau du sol ou à défaut une (1) tablette de dimension (20cm × 50cm) fixée au mur à 1,20 m du sol pour porter un récipient rempli d'eau et des serviettes hygiéniques.
- Un siphon au sol en dessous du robinet d'hygiène menstruelle ou de la tablette spécifiée plus haut (même pour les WC en milieu rural) pour l'évacuation des eaux usées suite à un lavage intime dans tous les WC Femmes et les WC des élèves Filles du CM.

EQUIPEMENTS / INSTALLATIONS

EAU POTABLE

NORMES	EQUIPEMENTS
EN 200	Robinets simples et mélangeurs
EN 817	Mitigeurs mécaniques
EN 1111	Mitigeurs thermostatiques
EN 246	Régulateurs de jets
EN 274	Systèmes d'évacuation
EN 112	Douchettes
EN 113	Flexibles
EN 816	Robinets à fermeture automatique
EN 14055	Mécanismes de vidage pour réservoir de chasse

ASSAINISSEMENT

(Descriptif des équipements)

DISPOSITIF DE LAVAGE DES MAINS

(Descriptif des équipements)

ANNEXE II : SERVICES ELEMENTAIRES POUR L'EAU, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT DANS LES ECOLES PRESCOLAIRES ET PRIMAIRES

DOMAINE	NIVEAU DE SERVICE
EAU DE BOISSON	- Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré et disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
HYGIENE DES MAINS	- Installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon dans l'établissement scolaire.
ASSAINISSEMENT	- Installations d'assainissement améliorées non mixtes et utilisables (disponibles, fonctionnelles et privées) dans l'établissement scolaire.
HYGIENE MENSTRUELLE	- Zone dédiée pour l'hygiène Menstruelle
ENVIRONNEMENT	- Installations de collecte, de stockage et d'élimination disponibles dans l'établissement scolaire (Une (1) poubelle par classe, des poubelles dans la cour de l'école, une (1) niche à déchets, un (1) site d'incinération des déchets)

ANNEXE III : ENTRETIEN INFRASTRUCTURES D'EAU, D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT DANS LES ECOLES PRESCOLAIRES ET PRIMAIRES

DOMAINE	NIVEAU DE SERVICE
EAU DE BOISSON	<p>Gestion des points d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un Programme d'entretien des points d'eau - Suivi mensuel de la Qualité de l'eau - Entretien hebdomadaire du périmètre rapproché du point d'eau - Entretien quotidien du robinet de puisage - Produit de traitement à renouveler tous les mois
LAVAGE DES MAINS	<ul style="list-style-type: none"> - Lavage collectif des mains (1 fois/jour, 1 fois/semaine) - Localisation des DLM (dans les toilettes, zone de préparation des aliments, devant les classes, dans la cour de l'école) - Savons à mettre à disposition une fois par semaine
ASSAINISSEMENT	<p>Gestion de l'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un programme d'entretien des toilettes - Entretien quotidien des toilettes - Fréquence d'entretien : 1 fois/jour - Produit de traitement à renouveler tous les mois
HYGIENE MENSTRUELLE	<p>Gestion de l'hygiène menstruelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits de Gestion de l'hygiène Menstruelle à disposition une (1) fois par mois
ENVIRONNEMENT	<p>Gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets une (1) fois tous les trois (3) jours ; - Incinération des déchets une (1) fois par semaine

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Frioux et al. 2015. Propre et sain : Un siècle d'hygiène à l'école en images, Armand colin, 192 p.
- 2) Ministère de l'Education Nationale (Côte d'Ivoire, 2018). Normes et standards de construction d'infrastructures scolaire, première partie – Ecoles primaires, 11 pages.
- 3) Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle / Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / Task Force, 2017. Plan Sectoriel Education/Formation, 2016-2025. 112 pages.
- 4) Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 2020. Annuaire statistique de l'Enseignement primaire 2019-2020. 318 pages.
- 5) Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 2020. Annuaire statistique de l'Enseignement préscolaire 2019-2020. 167 pages.
- 6) Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'Hygiène Eau potable (2018). Assainissement et Hygiène en milieu scolaire; Rapport sur la situation de référence au niveau mondial, 6 pages.
- 7) TJON TEN, (2007). Menstrual Hygiene: A Neglected Condition for the Achievement of Several Millennium Development Goals. Zoetermeer,
- 8) USAID Hygiene Improvement Project (2010) ; Manuel de base à l'intention des Directeurs d'écoles, des enseignants, des élèves, des parents et des administrateurs ; 73 pages.
- 9) WHO-UNICEF JMP (2018) ; Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable ; 28 pages.
- 10) WSSCC (2016) ; Manuel de Formation des Formateurs en Gestion de l'Hygiène Menstruelle Version 1 ; 96 pages.
- 11) Gouvernement de la Côte d'Ivoire, Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS). Enquête-pays GLAAS – 2018-2019, 25 pages.
- 12) Association Sphère. Le manuel Sphère : La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire, quatrième édition, Genève, Suisse, 2018.

LISTE DE PRESENCE

ACTIVITE : Atelier national de validation des documents.

DATE : 7-12-2020

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	N° TEL	EMARGEMENT
1	SARR Assane	CABINET MENETFP	Conseiller technique	07913474	AA
2	Komoe Euse YAO Christine	DEPDD / MINED	Directeur de Promotion et Education au Travail	07764397	YAO Christine
3	COULIBALY SIRABANA	IEPP MEAGUI SUB	CHEF DE CIRCUMSCRIPTION	08404323	Sirabana
4	TIA MICHEL	DRENET-FP DALOA	C.V.S	07575150	Tia Michel
5	EFFIDARA NICOLAS	MEVTFD/DVS	Directeur	effidara@live.fr	Effidara
6	Adama Sankou	UNICEF	work officer	ankoung@unicef.org	Adama Sankou
7	DAI-CONATA Fanta	DHPSE	Sous Directeur	77123362	dai.fanta@yahoo.fr
8	Kouadio Alpha Juliette ep. YAO	MEVTFP DVS	chef de service	40721333	juliette.kouadio@yahoo.fr
9	IRIE M' FIZIE FERD	MEVTFP	Directeur	07464285	Blizie@yahoofr
10	Mme Kiograman SORON ep. YAO	Conseillère Régionale (ARDCI)	Region Hambol	07767750	amykiograman@yahoo.fr
11	PEHE BLESSON PARCEL	MENI	Directeur de cab	58-7738-53	PH
12	KACOU BERRE	DEPDD/DVS	Président Coges	08697967	Berre
13	YOBOUET KOUAKOU ALPHONSE	IEPP MEAGUI	chef de circ. curpin	08997182	Yobouet
14	Lattroh Marie Esch	MEF	Conseiller technique	07635119	Lattroh
15	Abdoulaye Touma	DRENET-FP HANNOU	C.V.S	09614405	Touma

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	N° TEL	EMARGEMENT
16	OUATTARA IBRAHIMA	IEPP GUKO	C.V.S	07539119	Ouattara
17	MILE JEAN-PALOME	SD/MLU	SIA	07648004	Mile
18	Nuaman Jeanqui Jean	IEP Adinko	Chf de circons.	07660814	Nuaman
19	YEO WANNAN EUGENE	Hydraulique Boundiali	Directeur Régional	07327765 04334662	Yeo Wannan
20	TANO KOUADIO NANDO	ARVS, Bougoula	C.R.V.S, coordo	07619029	Tano
21	GBOGBO DIOMANDE	GABIAZI IEP	C.V.S	07961377	Gbogbo
22	Koffi Ramenan Darius	IEP Bingerville	Chf de circons.	08027449	Koffi
23	Irie Philippe	IEP Bingerville	Directeur d'école	0738-87-93	Irie Philippe
24	MOBIO BRUN	Ministère de l'Hydraulique	CE	53125808	Mobio
25	To Bi Dje Felicien	KANKI	Consultant	05663422	22
26	NANAN KOUAKOU	KANKI	consultant	8838399	Nanan
27	KABAS CLAUDE O.	ONEP	CS. ECO. DE L'EAU	01158678	Kabas
28	OUATTARA YEVEYA MOHAMED	DGBF/DSE	CE	57584901	Ouattara
29	ANGBAKOU BABE NICOLAS	Cabinet KANKI/CONSULTING	Responsable administratif	97613402	Angbakou
30	Effi Germaine	DAPS-COES	CGS	07401554	Effi

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	N° TEL	EMARGEMENT
31	JOHNSON SETH	DAJ	S/Div.	57215862	J. S.
32	Momin' Gili Frank	CRCI	Superviseur	79597360	
33	AGO YAO	DREN	Coordo - Reg. Vie Scolaire	07048513	
34	N'GUESSIN Bi TITAN N.	KANKYO	CONSULTANT	05780645	
35	Ahieu Eravie	DVS	S/O ACES	0707111011	
36	Kouadio eye Yao	DVS		0221555	

NORMES ET STANDARDS NATIONAUX POUR L'EAU, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT DANS LES ECOLES PRESCOLAIRES ET PRIMAIRES





Direction de la Vie Scolaire

